



Donation hors part succ.: faut-il informer les autres héritiers ?

Par **Monsieur O**, le **02/06/2015** à **14:48**

Bonjour à tous,
ma question est simple: suite à une donation hors part successorale à l'un des enfants, dois-je envoyer un exemplaire de cette donation (pour info.) aux autres héritiers réservataires ?
Merci de votre aide.
Slts.
Monsieur O.